

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents et représentés : 4
Nombre de conseillers absents : 0
Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le PREMIER JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC
Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC
Mme Monique BOTTINI - Mme Florence BOUNIN - M. Thierry TATONI - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme
Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis
KORNPORST - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Christian TEULADE
M. Olivier DODINOT, pouvoir à M. Franck MILLET
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Florence BOUNIN

2026-07-96 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIVERSES INSTANCES

Association des Communes Forestières de la Drôme

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal désigne en son sein ses représentants auprès des organismes extérieurs, établissements publics, syndicats, associations, groupements et instances paritaires auxquels la Commune adhère.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est également proposé au Conseil Municipal de procéder à ces nominations sans recours au bulletin secret.

En ce qui concerne l'**Association des Communes Forestières de la Drôme** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la désignation de ses représentants auprès de l'**Association des Communes Forestières de la Drôme**, soit :

- | | |
|--------------------|------------------|
| - Roger VIARSAC | Membre Titulaire |
| - Joachim DUSAUGEY | Membre Suppléant |

Conformément à l'article L 2121-21 du C. G. C. T. la nomination de ces membres est intervenue sans recours au scrutin secret.

Florence BOUNIN
Secrétaire de séance

Christian TEULADE
Maire de NYONS



Pour le Maire empêché
la première Adjointe
Aurélien LOUPIAS



AL